



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

actes administratifs

Question écrite n° 12971

Texte de la question

M. Patrick Mennucci interroge M. le ministre de l'intérieur, sur le champ d'application des pouvoirs des maires, issu de la loi n° 82-1170 du 31 décembre 1982. Il lui demande s'il y a un droit des mairies de Paris, Marseille et Lyon, régi par cette loi, de ne pas transmettre, au contrôle de légalité de leur préfecture, une délibération portant sur la création d'un conseil de quartier au motif d'un désaccord avec la création de ce conseil de quartier.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Mennucci](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12971

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7320

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)